



Je me suis porter cautionneur pour mon

Par **tabuteau**, le **23/01/2009** à **12:20**

Bonjour

je me suis porter cautionneur pour mon fil lorsque ma situations financière ne le permette pas suite a l'examen de ma déclarations d'impôt. Mon fils a eue des problèmes avec son propriétaire et aujourd'hui celui si me réclame 1059 euros de dédommagement suite a la décisions du tribunal que puis je faire car je ne peux pas payer?

merci d'avance Mme DECRUCQ

Par **ly31**, le **23/01/2009** à **16:33**

Bonjour,

Vous vous êtes portée caution pour l'appartement de votre fils et vous en êtes responsable !

Votre fils est t il toujours dans les lieux ?

Savez vous que représente la somme de 1059 € ?

A vous lire

ly31